



Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : Fongicide Fluopyram/Prothioconazole 400 SC
Numéro d'homologation : 30511
N° de la demande : 2008-5235
N° de document de l'ARLA : 2177848

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2015** et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} septembre 2014**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Partie 7 Résidus

CODO : 7.2.3

Titre : Validation de la méthodologie analytique interlaboratoire

Précisions : Une validation par un laboratoire indépendant de la méthode GM-001-P07-01 pour déterminer les résidus de fluopyrame dans les matrices de plantes est requise pour satisfaire aux exigences en matière de données concernant une méthode de vérification réglementaire acceptable dans les matrices de plantes.

CODO : 7.4.4

Titre : Études d'accumulation sur le terrain

Précisions : Une série complète d'études d'accumulation sur le terrain visant le fluopyrame sur et dans le colza, le soja, le blé, l'orge et le maïs (sucré et de grande culture) menées dans des régions de croissance canadiennes représentatives selon les directives d'utilisation homologuées du fluopyrame doit être présentée.